



## Assemblée générale

Distr. limitée  
27 mai 1999  
Français  
Original: anglais

---

### **Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives**

#### **Première session**

17-28 mai 1999

Point 1 de l'ordre du jour

#### **Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

### **Projets de décision présentés par le Président du Groupe de travail sur les questions d'organisation**

#### **Projet de décision I**

#### **Dispositions relatives à la session extraordinaire**

Le Comité préparatoire recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

L'Assemblée générale

1. Invite les États Membres à participer au niveau politique le plus élevé possible à sa session extraordinaire consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social;
2. Décide que, lors de la session extraordinaire, elle siègera en plénière et en comité plénier spécial;
3. Décide également :
  - a) Que des observateurs pourront faire des déclarations en plénière;
  - b) D'inviter les États membres des institutions spécialisées des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies à participer aux travaux de la session extraordinaire en qualité d'observateurs;
  - c) D'inviter les membres associés des commissions régionales à participer à la session extraordinaire, sous réserve des dispositions de son règlement intérieur, ainsi qu'aux préparatifs de la session extraordinaire, en qualité d'observateurs, comme lors du Sommet mondial pour le développement social;

d) Que les représentants des programmes des Nations Unies et d'autres entités du système des Nations Unies pourront faire des déclarations au Comité plénier spécial.

### **Projet de décision II**

#### **Titre de la session extraordinaire**

Le Comité préparatoire recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

L'Assemblée générale décide que la session extraordinaire s'intitulera «Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation».

### **Projet de décision III**

#### **Accréditation et modalités de participation des organisations non gouvernementales à la session extraordinaire**

Le Comité préparatoire décide de reporter l'examen de l'accréditation et des modalités de participation des organisations non gouvernementales à la session extraordinaire aux consultations intersessions ouvertes à tous qui doivent se tenir du 30 août au 3 septembre 1999, sous réserve d'une décision de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session, de façon à adopter une décision lors d'une reprise d'une journée de sa session avant la fin de 1999.

---